République Française
Département NIEVRE
Commune de CHAULGNES

Compte rendu de séance

Séance du 9 Juin 2023

L' an 2023 et le 9 Juin à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,MAIRIE sous la présidence de
CLEMENÇON Sébastien Maire

Présents : M. CLEMENÇON Sébastien, Maire, Mmes : BUCHETON Dominique, LAFRAGETTE Sylvie, LE GALLO Loreleï, OÏ Christine, PIFFAULT Sylvie, ROBERT Nicole, SAUNIER Françoise, VRINAT Céline, MM : BERNARD Claude, BERNARD Philippe, BOITIER Daniel, FITY Mickaël, PAUPERT Cyril, RANCIER Sébastien, SEPTIER Jean-Luc

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : HOGARD Stéphane à M. CLEMENÇON Sébastien, PENEVEYRE Sylvain à Mme SAUNIER Françoise

Absent(s) : M. JOUANIQUE Thierry

Nombre de membres
- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 16

Date de la convocation : 31/05/2023
Date d'affichage : 31/05/2023

Acte rendu executoire
après dépôt en
le : 20/06/2023

et publication ou notification
du : 22/06/2023

A été nommé(e) secrétaire : Mme LAFRAGETTE Sylvie

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Désignation des délégués titulaires et suppléants pour les élections sénatoriales 2023 - 2023_CM028
AVENANT REGLEMENT DU MARCHE ALIMENTAIRE : MODIFICATION DES HORAIRES DE FERMETURE - 2023_CM029

Désignation des délégués titulaires et suppléants pour les élections sénatoriales 2023
réf : 2023_CM028

Vu le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'instruction n° IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

a) Composition du bureau électoral

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Mme SAUNIER Françoise M BOITIER Daniel -Mme LE GALLO Loreleï et M PAUPERT Cyril.

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Election des délégués

Les listes déposées et enregistrées :

La liste A est composée par

- Monsieur CLEMENÇON Sébastien
- Madame LAFRAGETTE Sylvie
- Monsieur SEPTIER Jean-Luc
- Madame BUCHETON Dominique
- Monsieur PAUPERT Cyril
- Mme VRINAT Céline
- M BOITIER Daniel
- Mme LE GALLO Loreleï

La liste B par M RANCIER

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

liste A : 15 voix
liste B : 2 voix

Le quotient applicable est : 17/5 = 3.40

La liste A obtient : 15 : 3.40 = 4.41 soit 5 sièges
La liste B obtient : 2 : 3.40 = 0.59 soit 0 siège

Ainsi 5 sièges de délégués titulaires ont été attribués à la liste A.

liste A : 15 voix
liste B : 2 voix

Le quotient applicable est : 17/3 = 5.67

La liste A obtient : 15 : 5.67 = 2.65 soit 3 sièges
La liste B obtient : 2 : 5.67 = 0.35 soit 0 siège

Ainsi 3 sièges de délégués suppléants ont été attribués à la liste A.

M. le maire proclame les résultats définitifs :

Liste	A	:	8	sièges
Liste	B	:	0	sièges

Monsieur CLEMENÇON Sébastien, Madame LAFRAGETTE Sylvie, Monsieur SEPTIER Jean-Luc, Madame BUCHETON Dominique, Monsieur PAUPERT Cyril, Madame VRINAT Céline, Monsieur BOITIER Daniel, Madame LE GALLO Loreleï ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués titulaires et suppléants pour les élections sénatoriales.

A la majorité (pour : 0 contre : 0 abstentions : 0)

AVENANT REGLEMENT DU MARCHE ALIMENTAIRE : MODIFICATION DES HORAIRES DE FERMETURE
réf : 2023_CM029

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les commerçants non sédentaires de type Food Truck participant au marché alimentaire de CHAULGNES sollicitent la modification des horaires de fermeture ; à savoir 21 h 00 au lieu de 20 h 00.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à 3 voix CONTRE et 15 voix POUR :

- de répondre favorablement à cette requête mais uniquement pour les commerçant « Food Truck,
- de charger Monsieur le maire du suivi de cette décision.

A la majorité (pour : 15 contre : 3 abstentions : 0)

Séance levée à: 0:00

En mairie, le 19/06/2023
Le Maire
Sébastien CLEMENÇON

MAIRIE DE CHAULGNES
58400 Nièvre